



Le 02 février 2024. à Aix en Provence

**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE
DES SURVEILLANTS**

Le conseil syndical
sps.aixluynes@gmail.com

A

Madame la Directrice du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes

Objet : *gestion intolérable*

Madame Colin,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre mécontentement concernant la réponse disciplinaire apportée aujourd'hui par le directeur de détention, laquelle témoigne d'un mépris évident envers son personnel et de décisions inacceptables.

Le fait que le directeur ait imposé une peine de 20 jours de quartier disciplinaire au lieu des 30 jours fermes prévus pour les agresseurs de surveillants est inadmissible.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillance (SPS) ne restera pas passif face à cette décision incongrue. Nous insistons sur le transfert en MOS à l'issue de ces 20 jours de quartier disciplinaire, et pour notre organisation syndicale, c'est le minimum que vous puissiez faire afin de rectifier l'erreur de ce directeur qui semble vivre dans un monde qui n'est pas le nôtre. Nous ne tolérerons pas et plus qu'un détenu agresse impunément un/une surveillant(e).

Madame la directrice, non seulement son avocat se servira de cette mini-peine pour dédramatiser les faits graves qui lui sont reprochés, mais aussi une telle décision donne une mauvaise image au surveillant qui, malheureusement, se retrouvera une fois de plus dans un manque de soutien considérable de la part de sa direction. Madame la Directrice, la balle est dans votre camp. Montrez à vos agents que vous voulez les soutenir et que les agresseurs de surveillants ne peuvent rester impunis avec une modeste peine.

Nous espérons que vous prendrez des mesures appropriées pour rectifier cette situation et que votre directeur fera l'objet de réprimandes. Madame la Directrice, dans l'attente de votre réponse, veuillez croire en l'expression de notre profond respect.

Le conseil syndical du CP Aix-Luynes